

OBJET : APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT "ESSONNE ENERGIES"

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	50
Présents et représentés	:	60
Votants	:	60

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy

Délibération n° 2019-181

M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON
M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Délibération n° 2019-181

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rémi BETIN

Objet : **APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT**
****"ESSONNE ENERGIES"****

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de Mme. Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 88 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II – dans ses termes issus de de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération n°2017-04-0022 du 27 mars 2017 du département de l'Essonne relative à l'approbation du schéma départemental pour la transition énergie, climat de l'Essonne 2017-2021 ;

CONSIDERANT les enjeux considérables auxquels les collectivités publiques doivent aujourd'hui répondre pour lutter contre le dérèglement climatique et engager une transition énergétique reposant sur des énergies propres ;

CONSIDERANT la volonté commune du Département et des Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre essonniers, de constitue un opérateur au niveau du territoire de l'Essonne, permettant une meilleure articulation des politiques d'énergies et de constituer un outil de dimension pertinente pour faire face aux enjeux d'une transition énergétique efficace ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « Développement Durable, Transition énergétique, Hydraulique, Agriculture, et Protection de l'environnement » du 9 avril 2019 ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du 10 avril 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,


1. **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies », annexés à la présente délibération ;
2. **DECIDE** le transfert au Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies » des compétences obligatoires « Réalisation d'études et de planification en matière énergétique » et « Production d'énergie issue des fermes solaires et des installations recourant à l'hydrogène » prévues aux articles 5.1.1 et 5.1.2 des statuts annexés ;
3. **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Essonne d'autoriser la création du Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies » ;

Délibération n° 2019-181

4. INDIQUE que la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à ce syndicat fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil communautaire ;
5. AUTORISE le Président, ou son délégué, à signer tout document afférent à la création ou l'adhésion à ce syndicat.

Fait et délibéré le mercredi 26 juin 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT-ESSONNE



ADOPTÉE par (50 VOIX)

50 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

2 CONTRE : M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE

Délibération n° 2019-181

8 ABST. : Mme. Rafika REZGUI, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190626 - lmc 126300 - DE - 1 - 1

Date AR Préfecture : 8/7/2019

- Affichée / Publiée le 8/7/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.